





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-137**

**Séance publique du**

**29 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc186926-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CENTRES SOCIAUX. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction de la Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Sylvain DIJON

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : CENTRES SOCIAUX. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Sept centres sociaux, agréés par la Caisse d'Allocations Familiales, rayonnent sur l'ensemble de notre territoire communal. Ils sont au cœur des préoccupations sociales dans nos différents quartiers en œuvrant au quotidien en direction d'un public intergénérationnel.

Ce rôle majeur d'utilité sociale, est largement reconnu par la Ville et les autres partenaires institutionnels (L' État, La Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et le Conseil Régional).

Afin de compléter et optimiser l'action sociale mise en œuvre dans notre Commune, il convient de consolider et de conforter le rôle et la place de ces véritables acteurs du lien social en participant à la pérennisation et au renforcement des actions qualitatives développées.

Conformément à la nouvelle convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône 2015-2017 validée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014, il vous est proposé de poursuivre notre politique volontariste de soutien à ces structures d'utilité sociale et de verser à chacune de ces sept structures leur subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016.

**1 - Rappel des missions et engagements des centres sociaux :**

a) La Caisse Nationale d'Allocations Familiales énonce qu'un **Centre Social** doit être :

- un équipement de quartier à vocation sociale et globale,
- un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale et de participation des habitants,
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

b) Le Centre Social se caractérise par :

- la participation et l'implication des habitants dans les actions et les instances du centre social.
- Ces missions consistent en effet à faire par, pour et avec les habitants, en poursuivant ainsi une démarche individuelle « l'individu. », collective « le vivre ensemble », sociétale « citoyen » participative à visée,

c) De nombreuses activités doivent être ainsi déployées au service de la population par un personnel qualifié et compétent :

- un accueil, lieu permanent d'information, l'orientation et d'inscription.
- un accompagnement et prise en charge globale des familles.
- un cœur d'activités autour de la Réussite Éducative,
- des activités culturelles, artistiques et sportives ouverts à l'ensemble des publics (jeunes, adultes, les seniors.....) favorisant le lien social et l'animation globale.
- des manifestations de quartier.

Ces actions, développées par plus de trois cent salariés et de nombreux bénévoles, doivent être issues d'un projet social partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels et agréé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi, sur notre commune, un maillage cohérent et équilibré a été réalisé à partir d'une logique de développement social ouverte au plus grand nombre. Sept centres sociaux couvrent notre territoire et œuvrent au quotidien au service de nos habitants en complémentarité de l'action des autres opérateurs pertinents de proximité (*équipements, maison de quartier et autres associations...*).

Il s'agit :

- du centre socio culturel Marie -Louise Davin situé à Puyricard,
- du centre social Aix Nord situé dans les quartiers des Haut d'Aix,
- du centre social ADIS les Amandiers situé au Nord du Jas de Bouffan
- du centre social Lou Casteu situé au Sud du Jas de Bouffan,
- du centre social et culturel la Provence situé à Encagnane,
- du centre social de la Grande Bastide situé au Val Saint André,
- du centre social Jean Paul Coste situé dans les quartiers Sud.

## **2 - Les engagements Financiers de la Ville :**

Pour leur permettre de remplir leurs objectifs et participer concrètement à l'amélioration de leur financement, la Ville, lors du conseil municipal du 16 décembre 2014, a formalisé une convention pluriannuelle avec chacun des sept centres sociaux et versera à chacun des sept centres sociaux, une subvention annuelle de fonctionnement correspondant au tableau présenté ci-après.

Par ailleurs, pour le fonctionnement des secteurs jeunes (11-18 ans), la Ville versera, en une seule fois, une subvention annuelle de **7 370 €** à chacun des centres sociaux sous réserve d'un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'action menée en direction de ce public.

Ces propositions ont été validées en date du 02 février 2016.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** pour chaque structure l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement 2016 telles que présentées dans le tableau annexé ;
- **DIRE** que la somme globale d'un montant de **51 590 €** sera imputée sur la ligne budgétaire 924 22 6574 1738 correspondante qui présentera les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme globale d'un montant de **420 584 €** sera imputée sur la ligne budgétaire 924 22 6574 1738 correspondante qui présentera les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Jean-Pierre BOUVET Sylvain DIJON Sophie JOISSAINS Claude MAINA  
Stéphane PAOLI Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE







CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2016

Direction chef de projet : **POLITIQUE DE LA VILLE**

Direction gestionnaire : **RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

N° TIERS	ASSOCIATIONS	TYPE	N° CONVENTION OU N° AVENANT	DIRECTION GESTIONNAIRE					
				MONTANTS ATTRIBUES (en €)				SUBVENTION PROPOSEE (en €)	
				ANNEE 2014		ANNEE 2015		ANNEE 2016	
	OBJET DE L'ATTRIBUTION								
9202	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE	F	A .N°5 2015-344 CM 23/07/2015	54 955,44	7 370	58 771	7 370	58 771	7 370
21857	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES AMANDIERS	F	A .N°6 2014-505 CM 16/12/2014	54 955,44	7 370	58 771	7 370	58 771	7 370
9204	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE	F	A .N°4 2014-505 CM 16/12/2014	54 955,44	7 370	55 907	7 370	55 907	7 370
9205	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL M.L. DAVIN	F	A .N°3 2014-505 CM 16/12/2014	54 955,44	7 370	73 686	7 370	73 686	7 370
97574	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LOU CASTEU	F	A .N°3 2014-505 CM 16/12/2014	0	0	58 771	7 370	58 771	7 370
9203	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL J.P COSTE	F	A .N°3 2014-505 CM 16/12/2014	54 955,44	7 370	55 907	7 370	55 907	7 370
64849	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AIX NORD	F	A .N°5 2014-505 CM 16/12/2014	54 955,44	7 370	58 771	7370	58 771	7 370
<b>Total par imputation Budgétaire n° 92422 6574 1738</b>				<b>329 732,64</b>	<b>44 220</b>	<b>420 584</b>	<b>51 590</b>	<b>420 584</b>	<b>51 590</b>

